

# Thierry SOLÈRE

## Un Boulonnais à l'Assemblée nationale

### Thierry SOLÈRE

40 ans - Consultant dans un cabinet d'audit

- Vice-Président UMP du Conseil Général des Hauts-de-Seine chargé du développement économique
- Elu UMP du Conseil municipal de Boulogne-Billancourt depuis 2001

thierry.solere@gmail.com  
blog : solere.blogs.com

*“Je suis candidat aux élections législatives”*

#### Serez vous candidat aux élections législatives ?

Thierry SOLERE : Si le député est l'élu de la Nation, il est aussi le représentant d'un territoire. Je souhaite être le député de Boulogne-Billancourt, et porter à l'Assemblée nationale la voix de toutes les boulonnaises et tous les Boulonnais, celle de ceux qui font le dynamisme de notre ville comme celle de ceux qui connaissent des difficultés.

J'ai 40 ans. J'aime Boulogne-Billancourt. J'y ai grandi. Mes quatre enfants y sont nés. A côté de mes activités professionnelles dans un grand cabinet d'audit et de conseil, j'y suis élu depuis plus de dix ans. J'ai été, en mars dernier, le conseiller général le mieux élu des Hauts-de-Seine face à la gauche. Je connais les aspirations et les mécontentements des Boulonnais. J'ai leur confiance. Je les respecte, et c'est pour ça que j'ai démissionné de mon poste de premier adjoint au maire plutôt que de cautionner la construction de tours de bureaux de plus de 100 mètres de haut dans notre ville.

**“L'époque n'est plus aux parachutages”**

#### Que proposerez vous aux Boulonnais durant votre campagne ?

TS : Les Boulonnais comme les Français sont las des promesses électorales non tenues. Je m'engagerai seulement sur ce que je pourrai tenir. Notamment :

- **Promouvoir** toute mesure visant à améliorer la compétitivité de notre pays pour favoriser l'emploi.
- **Incarner**, à l'Assemblée nationale les valeurs d'une droite moderne et humaine
- **Déployer** toute mon énergie pour les représenter dignement et donc ne pas cumuler les mandats.
- **Rendre** compte chaque trimestre de mon action à l'Assemblée nationale

Vu, le candidat • Ne pas jeter sur la voie publique • Imprimé sur papier de qualité écologique

## Comité de Soutien à la candidature de **Thierry SOLÈRE**

Élections législatives des 10 et 17 juin 2012

Coupon à retourner à l'AFETS (Association de Financement Électorale de Thierry Solère),  
3 villa alexandrine 92100 Boulogne-Billancourt

Je soussigné(e) : \_\_\_\_\_

Demeurant : \_\_\_\_\_

Téléphone (facultatif) : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_

#### souhaite (cochez la ou les cases correspondantes) :

- rejoindre le comité de soutien,
- être informé(e) de l'actualité de la campagne de Thierry Solère,
- être contacté(e) pour participer à la campagne,
- organiser une réunion d'appartement avec Thierry Solère,
- apporter mon soutien financier à la campagne électorale de Thierry Solère et verse la somme de :

20 €  50 €  Autre à l'ordre de : AFETS

Date : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 2012

Signature

L'AFETS a été déclarée en sous-préfecture de Boulogne-Billancourt le 16 janvier 2012. **Votre don, d'un montant maximum de 4600 Euros pour une personne physique, ouvre droit à une réduction d'impôt égale à 66% du montant versé**, dans la limite de 20% du revenu imposable de l'année. Un reçu fiscal vous sera délivré (notez votre adresse précisément). • Conformément à l'article L.52-9 du code électoral, l'AFETS est seule habilitée à recueillir des dons en faveur de la campagne de Thierry Solère, dans les limites précisées à l'article L.52-8 du Code électoral reproduit ci-dessous : Article L.52 - 8 : réglementation des dons • [A1.1] Les dons consentis par une personne physique dûment identifiée pour le financement de la campagne d'un ou plusieurs candidats lors des mêmes élections ne peuvent excéder 4 600€ • [A1.2] Les personnes morales, à l'exception des partis ou groupements politiques, ne peuvent participer au financement de la campagne électorale d'un candidat, ni en lui consentant des dons sous quelque forme que ce soit, ni en lui fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués. • [A1.3] Tout don de plus de 150 € consenti à un candidat en vue de sa campagne doit être versé par chèque.